

N°CDV/2024/19**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	22 mars 2024	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	22 mars 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 48

Séance du 4 avril 2024.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Richard ZEIGER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT
M. Jacques COURTAT, pouvoir à M. Laurent CHAT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
Mme Christine LEMOINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Approbation du nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » 2024-2030**

CDV/2024/19

Conseil communautaire du
4 avril 2024

Objet : Approbation du nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » 2024-2030
(voir contrat de ville en pièce jointe)

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le Plan « Engagement Quartiers 2030 » lancé le 26 juin 2023 à Marseille par le Président de la République, puis décliné et mis en œuvre par le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes par la Première Ministre,

VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU la géographie prioritaire actualisée par le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

CONSIDÉRANT que le contrat de ville de Joigny 2015-2019, prorogé jusqu'en 2022, puis de nouveau prorogé jusqu'en 2023, arrivait à échéance au 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'une évaluation finale du contrat de ville a été menée nationalement et localement en 2022,

CONSIDÉRANT que le quartier de la Madeleine de Joigny est de nouveau inscrit dans la géographie prioritaire et bénéficie ainsi du statut de quartier prioritaire de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT que le Plan « Engagement Quartiers 2030 » définit quatre mesures phares :

- Pour la transition écologique,
- Pour nos services publics,
- Pour le plein emploi,
- Pour une politique de la ville renouvelée.

CONSIDÉRANT que les signataires du contrat de ville (l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de l'Yonne, la Communauté de Communes du Jovinien, la Ville de Joigny, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, la SIMAD et DOMANYS) ont défini conjointement leurs orientations prioritaires à partir du diagnostic territorial et des préconisations de l'évaluation du précédent contrat de ville, et ont impulsé une démarche de co-construction du nouveau contrat de ville avec les acteurs locaux,

CONSIDÉRANT que la concertation des acteurs locaux a été menée entre le dernier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024 par le biais de consultations en pied d'immeubles, d'entretiens individuels avec les principaux acteurs du quartier de la Madeleine, d'un séminaire des acteurs locaux de la politique de la ville le 4 mars 2024 et d'ateliers thématiques,

CONSIDÉRANT que ce travail collaboratif a permis de déterminer les cinq orientations stratégiques du contrat de ville 2024-2030 de Joigny :

- **La Madeleine, un écosystème prévenant et ressource pour les familles : mobilisé pour accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité,**
 - Renforcer, développer et pérenniser la politique éducative locale et ses dispositifs ; Faire de la Cité éducative le volet éducatif du Contrat de ville.
 - Renforcer l'accompagnement à la scolarité, l'accès aux savoirs de base, lutter contre l'illettrisme, lutter contre les inégalités scolaires et développer les filières d'excellence.

- Consolider et développer les structures d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des adolescents et jeunes adultes.
 - Susciter et accompagner l'engagement des jeunes et le bénévolat, dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté.
 - Identifier, mobiliser et accompagner tous les jeunes vers l'autonomie, notamment les jeunes en décrochage.
 - Intensifier les actions de prévention de la délinquance.
 - Faire de l'éducation aux écrans, aux réseaux sociaux et aux médias une priorité d'action pour tous les espaces éducatifs.
 - Faire du soutien à la parentalité la grande cause du contrat de ville : soutenir les parents dans leur fonction parentale, prévenir les difficultés éducatives, accompagner les initiatives d'entraide.
 - Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales, développer la prévention précoce et primaire, intensifier les actions de protection de l'enfance.
- **La Madeleine en dynamique vers l'emploi et l'activité économique par l'insertion et la formation,**
- Lever les freins d'accès à l'emploi : mobilité, illettrisme, garde d'enfants, maîtrise de la langue française, formation...
 - Innover en matière de parcours d'accompagnement personnalisés vers l'emploi, notamment en direction des publics « invisibles », des jeunes (16-25 ans) et des personnes de 50 ans et +.
 - Privilégier la logique d'inclusion, renforcer et valoriser les aptitudes et les compétences des habitants, favoriser la confiance en soi et la (re)mobilisation vers l'insertion sociale et professionnelle.
 - Améliorer la communication en matière de recherche d'emploi et susciter les connexions entre employeurs et personnes en recherche d'emploi.
 - Développer la formation vers les métiers porteurs et d'avenir : métiers du soin, métiers de la transition écologique...
 - Favoriser et accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité économique.
- **La Madeleine à l'initiative pour la santé et l'accès aux soins pour toutes et tous,**
- S'appuyer sur le Contrat local de santé pour coordonner les actions en matière de santé et d'accès aux soins.
 - Développer les dispositifs « hors les murs », d'« aller vers » et de mobilité pour faciliter l'accès aux soins, et proposer des alternatives à la désertification médicale.
 - Agir dans le domaine de la santé mentale et de la souffrance psychique.
 - Massifier les actions de prévention, notamment en direction des publics petite enfance et seniors, et des personnes en situation de vulnérabilité, autour de la nutrition, addictions, sexualité, hygiène de vie, etc...
 - Promouvoir une alimentation saine et durable, lutter contre la précarité alimentaire.
- **La Madeleine, un cadre de vie paisible et durable : engagé pour la transition écologique et la sérénité publique,**
- Valoriser et développer le Centre commercial de la Madeleine, promouvoir la diversité des structures installées (commerces, bibliothèque, associations...) et expérimenter de nouvelles initiatives.

- Promouvoir la nature en ville, (re)végétaliser le cadre de vie, garantir un haut niveau d'entretien de la voirie et des espaces publics, développer les initiatives citoyennes liées à la nature dans les espaces publics.
 - Promouvoir la transition écologique : améliorer la gestion des déchets, lutter contre la précarité énergétique, promouvoir les écogestes, développer l'éducation à l'environnement.
 - Accompagner les initiatives citoyennes des habitants de la Madeleine : développer des budgets participatifs.
 - Améliorer les relations police-population et créer une « Maison de la tranquillité publique » avec des permanences des services de l'État et de la sécurité publique.
- **La Madeleine, quartier du lien et de l'émancipation : luttant contre l'isolement, pour l'accès aux droits et l'égalité,**
- Faire émerger des lieux ressources, de rencontre et d'échange intergénérationnels au cœur du quartier de la Madeleine.
 - Mettre en place des consultations citoyennes régulières, sur toute la durée du contrat de ville, sur différents sujets et sous diverses formes.
 - Faire de la lutte contre l'isolement des seniors une priorité nouvelle du contrat de ville, porteuse d'avenir ; Intégrer le contrat de ville à la démarche « Ville amie des aînés ».
 - Renforcer et intensifier les actions d'inclusion en direction des publics en situation de vulnérabilité et/ou éloignés des services publics : personnes en situation de handicap, personnes migrantes/réfugiées/exilées, personnes en grande précarité ou pauvreté...
 - Poursuivre et améliorer la coordination des acteurs locaux du quartier de la Madeleine ; Accompagner les structures à mieux communiquer sur les actions et les dispositifs existants.
 - Soutenir le tissu associatif et favoriser l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, comme vecteur de vivre ensemble et de lien social.

Et deux axes transversaux :

- **L'égalité femmes-hommes,**
 - Promouvoir l'égalité femmes-hommes et la lutte contre le sexisme dans toutes les actions et dispositifs du contrat de ville.
 - Intensifier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- **Les valeurs de la République et la laïcité.**
 - Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité, la culture de l'égalité et la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes (lutte contre le racisme, sexisme, LGBTQIphobie, validisme...)

CONSIDÉRANT que ces orientations sont déclinées en objectifs opérationnels pour lesquels sont identifiés les dispositifs de droit commun à mobiliser, les pistes d'actions à mettre en œuvre et les acteurs locaux sur lesquels s'appuyer,

CONSIDÉRANT que la participation citoyenne est au cœur du contrat de ville et qu'un ensemble de dispositifs permettant la concertation avec les habitants et les acteurs locaux sera mis en œuvre durant toute la durée du contrat de ville,

VU la Conférence des Maires du 19 mars 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 3 (M. Gérard VERGNAUD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Isabelle CLAUDET)

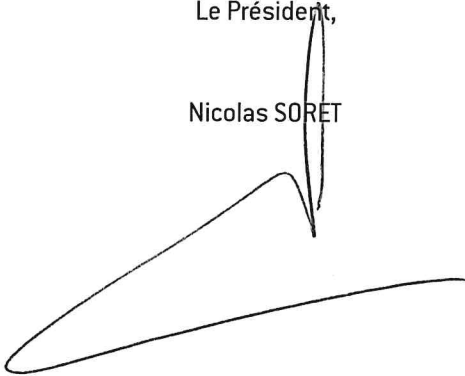
-APPROUVE le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » pour une durée de sept ans (2024-2030),

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer le nouveau contrat de ville 2024-2030,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

